

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 13 février 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 20 février 2023

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE STATION DE RAVITAILLEMENT BIOGAZ DES VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN - AVENANT N°1

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Clément COHEN à Annick BAMBERGER, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Thibault HEBRARD à Aurore NADAL, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Eric PERSAIS à Christian BREMAUD, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Claire RICHECOEUR à Jean-Pierre DIGET, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Florence VILLES à Nicolas ROBIN.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Alain LIAIGRE, Lucy MOREAU, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaire absent excusé :

Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 20 FÉVRIER 2023

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE STATION DE RAVITAILLEMENT BIOGAZ DES VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN - AVENANT N°1

Monsieur **Alain LECOINTE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération n°C37-04-2021 du 12 avril 2021 par laquelle le Conseil d'Agglomération a autorisé le lancement et la signature de la consultation relative au Marché Public Global de Performances (MPGP) pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une station de ravitaillement biogaz des véhicules de transport en commun,

Vu le marché n°2022015 : Marché Public Global de Performances pour la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une station de ravitaillement biogaz des véhicules de transport en commun, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et TOKHEIM SERVICES France notifié le 24 mars 2022 ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat en date du 15 septembre 2022 relatif aux possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et aux conditions d'application de la théorie de l'imprévision,

Considérant l'augmentation du prix des matières premières des fournitures et de l'énergie nécessaires à la réalisation de la tranche ferme du présent marché,

Considérant que la phase A2 Travaux et mise en service de la tranche ferme du présent marché ne contient pas de formule de révision permettant de couvrir les charges extracontractuelles liées aux hausses constatées depuis le dernier trimestre 2021 et dont l'ampleur a été accentuée par la guerre en Ukraine débutée en février 2022,

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant n°1 afin :

- d'ajouter une formule de révision pour les parties TF-P2, TF-P3 et TF-P4 de la phase A2 du marché cité ci-dessus.
- de valider la non-application du plafond limitant l'évolution des prix pour ces 3 formules de révision à 3% tant que la situation économique et les indices en découlant ne seront pas stabilisés et en évolution « normale » et de prévoir une clause de revoyure afin d'adapter cette modalité selon le contexte économique.

Vu l'article 14 du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) travaux 2009,

Vu les ordres de services n°1 (notifié le 12 octobre 2022 relatif aux travaux préparatoires à l'installation du poste GRDF sur le site du dépôt des transports) et n°2 (notifié le 16 décembre 2022, validant les études de la phase A1 et établissant le coût des travaux de la tranche ferme à 1 140 611,80 € HT),

Considérant, qu'en raison du phasage des travaux entre la station bioGNV et le dépôt des transports, les travaux de Voiries et Réseaux Divers (VRD) sur les abords de la station (remisage des bus et cheminements piétons) initialement prévus dans le marché de maîtrise d'œuvre du dépôt des transports, doivent être réalisés par le Marché Public Global de Performance relatif à la réalisation de la station bioGNV,

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant au présent marché pour arrêter les prix définitifs des prestations supplémentaires.

Le montant estimatif global du marché est modifié comme suit :

	montant initial	montant de l'avenant	montant après avenant
Montant total HT	3 135 278,30 €	66 564,10 €	3 201 842,40 €
TVA 20,00%	627 055,66 €	13 312,82 €	640 368,48 €
Montant total TTC	3 762 333,96 €	79 876,92 €	3 842 210,88 €

Soit une augmentation de 2,12% ;

Plus précisément, le présent avenant modifie le montant de la tranche ferme phase A conception/réalisation comme suit :

	montant initial	montant de l'avenant	montant après avenant
Montant total HT	1 074 047,70 €	66 564,10 €	1 140 611,80 €
TVA 20,00%	214 809,54 €	13 312,82 €	228 122,36 €
Montant total TTC	1 288 857,24 €	79 876,92 €	1 368 734,16 €

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la conclusion et la signature de l'avenant n°1.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Alain LECOINTE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué